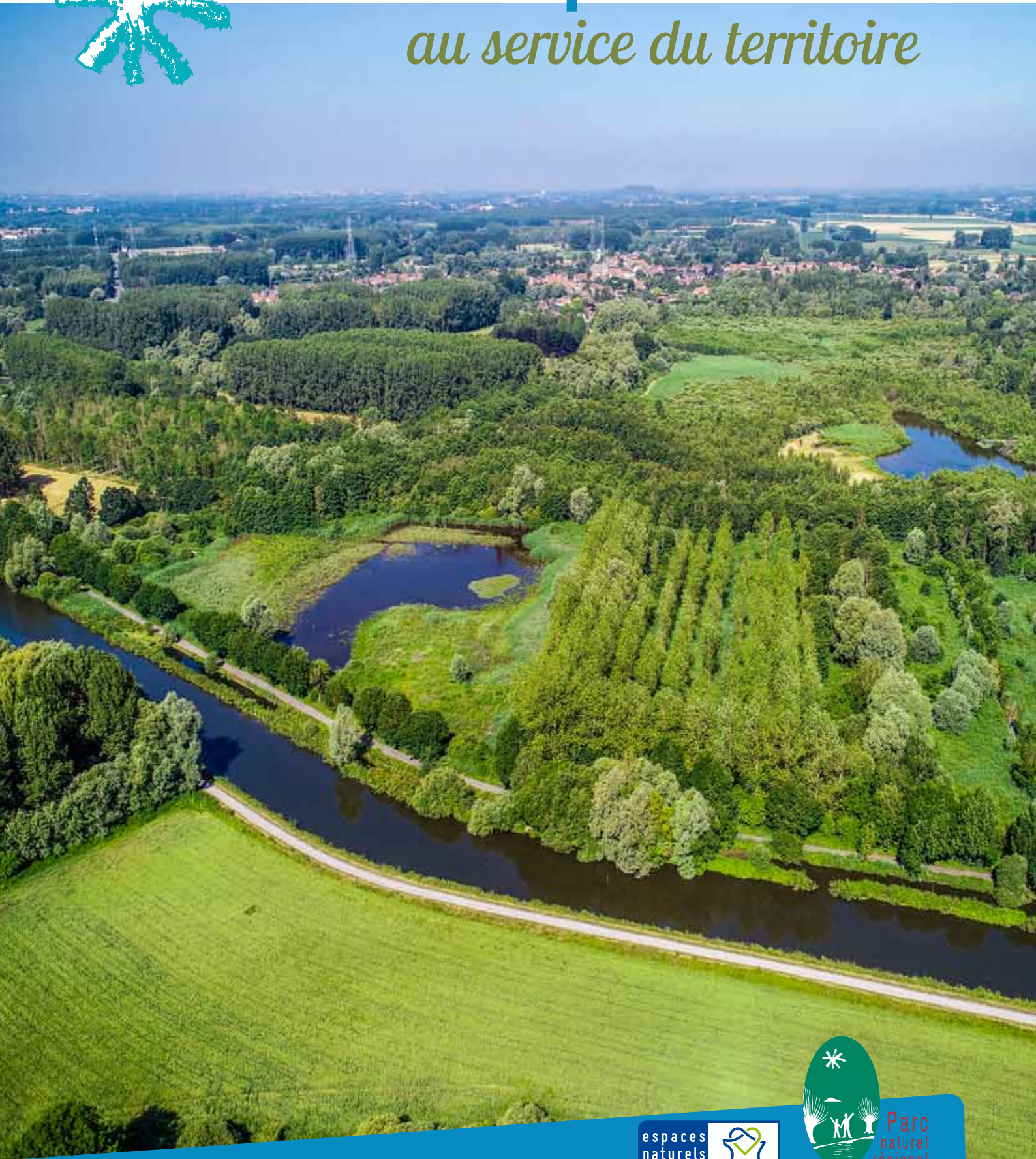




le Parc naturel régional Scarpe-Escaut

au service du territoire



Parc
naturel
régional
Scarpe - Escaut

Notre force

● 55 communes classées « Parc naturel régional »

- 19 communes de l'arrondissement de Douai
- 36 communes de l'arrondissement de Valenciennes

● 4 communes « associées »:

Dechy, Nomain, Rombies et Marchipont, Saint-Aybert

● 7 villes-portes en périphérie du territoire :

Anzin, Denain, Marly, Orchies, Pecquencourt, Petite-Forêt, Valenciennes

● 5 intercommunalités :

- CA Porte du Hainaut
- CA Valenciennes Métropole
- Douaisis Agglo
- CC Coeur d'Ostrevent
- CC Pévèle Carembault

Notre caractère

● Deux grands cours d'eau : la Scarpe et l'Escaut

● La plus grande zone humide intérieure régionale

● Un taux de boisement 4 fois plus élevé qu'en région

● 6 fois plus de zones Natura 2000 que dans le reste de la région

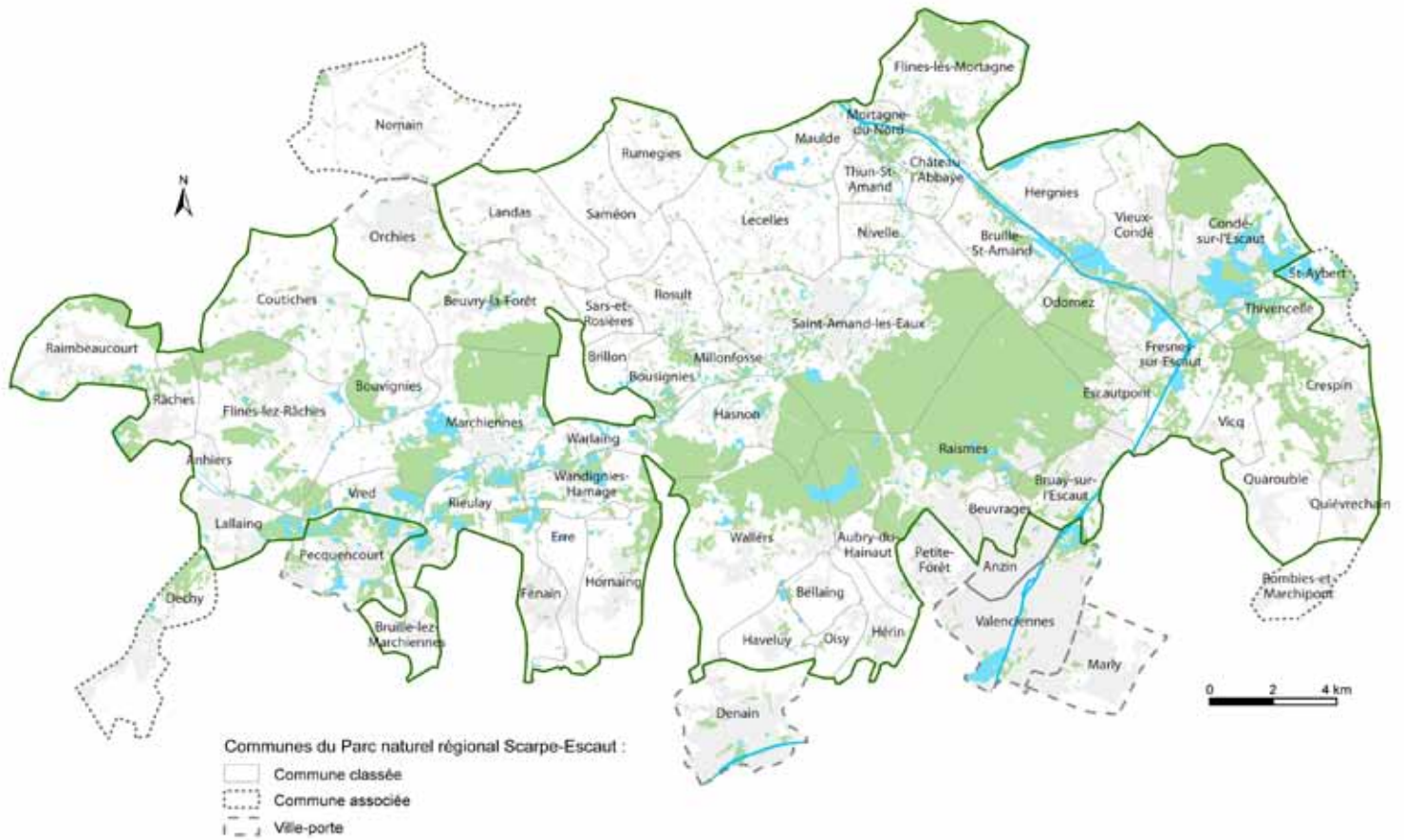
● Un tiers des communes ayant un patrimoine minier inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco

● Des milieux et une biodiversité rares

● Un territoire transfrontalier avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut

● Les « Vallées de la Scarpe et de l'Escaut » labellisées Ramsar (reconnaissance internationale de l'intérêt de leurs zones humides)





Sources : IGN / GEOFLA® version 2.2 - IGN / BD Carthage® v3 - PNRSE /OCS 2009 - Charte du PNRSE, 2010-2025. Réalisation : PNR Scarpe-Escaut/ SIG/ AuG, Mars 2020.



Notre fragilité

- Un territoire densément peuplé (390 hbts/km²)
- Une pression urbaine forte sur les espaces agricoles et naturels
- Une ressource en eau de plus en plus convoitée



Un projet fondé sur le développement durable

« Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile ».

« Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel ».

Une Charte approuvée par l'État



La Charte est le document approuvé par l'Etat dans lequel sont écrits les objectifs des signataires pour ce territoire. Elle est évaluée à chaque révision par l'Etat, déterminant le renouvellement ou pas du label Parc naturel régional au territoire.

La Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escout a été étendue à 2025.

Elle est construite autour de 4 vocations :

- **Terre de solidarités** où s'invente, entre villes et campagne, une nouvelle manière de vivre et habiter son territoire
- **Terre de nature et de patrimoine** où l'eau, le bâti, le minier... forgent le caractère rural et les identités du territoire
- **Terre de développement** réfléchi où les ressources locales et les valeurs du Parc transfrontalier sont créatrices d'activités économiques
- **Terre de mobilisation** où les individus s'investissent en faveur du territoire

Les signataires de la Charte du Parc, c'est-à-dire les collectivités territoriales (Région, Département, Communes et leurs groupements à fiscalité propre), s'engagent à en respecter les orientations et à en appliquer les mesures dans l'exercice de leurs compétences respectives. Ces signataires sont réunis au sein d'un établissement public, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout, qui veille à la mise en oeuvre de la Charte.

Son comité syndical est organisé en trois collèges :

- le **Collège de la Région** (9 conseillers régionaux)
- le **Collège du Département** (9 conseillers départementaux)
- le **Collège du Territoire** (66 élus des communes, 9 élus des intercommunalités)

Les commissions

4 commissions correspondant chacune à une vocation de la Charte permettent de définir les enjeux et des priorités. Une 5^e commission spécifique à l'agriculture est coprésidée par un élu de la Chambre d'agriculture du Nord.

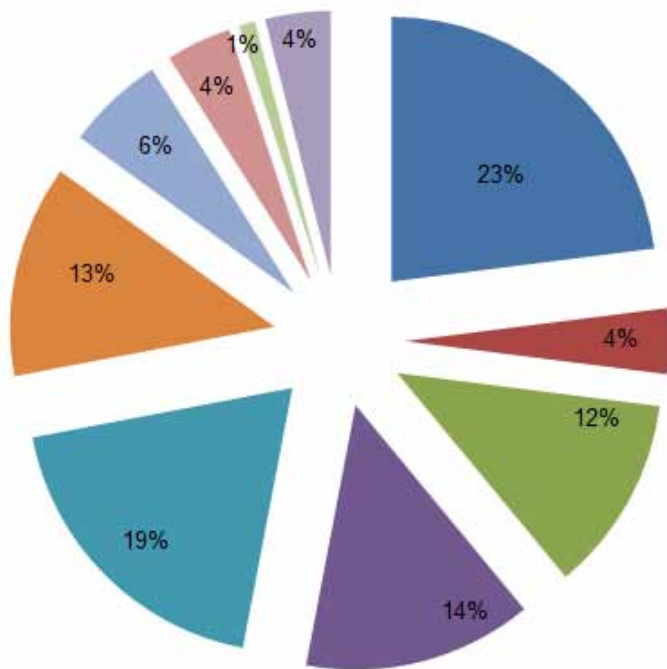
L'équipe technique

Une équipe composée d'une quarantaine d'agents est au service du territoire pour mener, avec les communes et les intercommunalités, les projets répondant aux objectifs de la Charte.

Budget primitif 2020

Origine des recettes

Budget global 2020 :
2 650 749 €

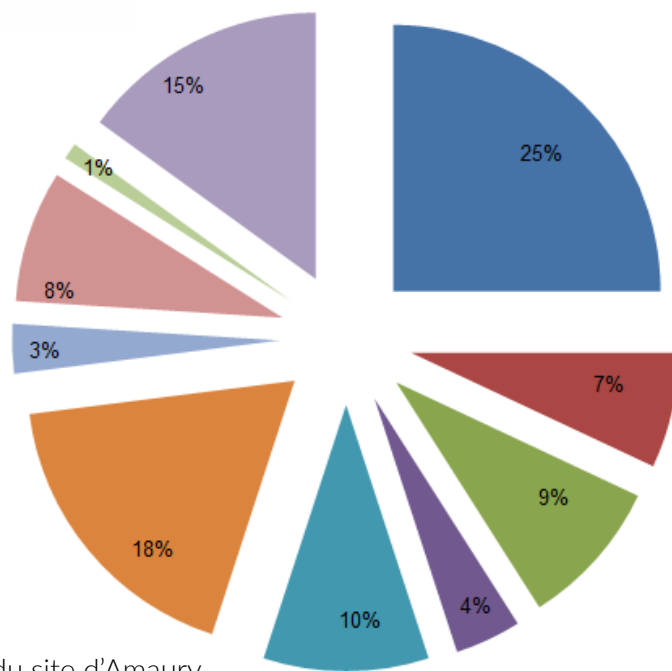


- Région Hauts-de-France
- Etat
- Département du Nord
- Agence de l'Eau
- Union européenne
- Communes
- EPCI
- Autres
- Fonds propres
- Amortissements

Pour mémoire, il convient de mentionner le budget mobilisé par Espaces naturels régionaux pour la mise en oeuvre de la Charte, en frais de personnel pour l'essentiel. Ce budget s'élève à 921 778 €.

Origine des dépenses

Budget global 2020 :
2 650 749 €



- Fonctionnement général
- Dispositif Ecogardes
- Gestion des équipements du Parc et du site d'Amaury
- Ingénierie opérationnelle
- Axe 1 : Animer la gouvernance et les dynamiques territoriales
- Axe 2 : Préserver le cadre de vie, le paysage et les ressources naturelles
- Axe 3 : Développer les ressources du territoire et encourager les dynamiques économiques
- Axe 4 : Mobiliser la capacité d'action en faveur des transitions écologiques et énergétiques
- Axe 5 : Mieux connaître, observer et suivre l'évolution du territoire
- Amortissements et programme d'investissement

Intégrer les orientations de la Charte dans l'urbanisme

- ▶ **Accompagnement des collectivités** pour élaborer les Plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux (rédaction des cahiers des charges, sélection des prestataires, suivi tout au long de la procédure)
- ▶ **Réalisation de Porter à connaissance**, document de synthèse mettant à disposition de la commune ou de l'EPCI un état des lieux multi-thématique de son territoire et des enjeux au regard de la Charte du Parc
- ▶ **Sensibilisation des agents** instructeurs du droit des sols ou des autorisations d'urbanisme des communes et intercommunalités
- ▶ **Avis réglementaires** sur les documents d'urbanisme, sur l'installation d'éoliennes, etc.

Développer des projets d'aménagement durable innovants

Le Parc naturel régional propose une approche globale prenant en compte la mixité sociale et fonctionnelle, l'évolution des besoins des ménages dans la commune (location, accession à la propriété, bégainage, etc.), les friches ou bâtiments vacants, la qualité paysagère, les besoins de déplacements, la gestion des déchets, les énergies renouvelables, l'accès aux équipements, la revalorisation des espaces publics et des entrées de ville, etc.

- ▶ **Accompagnement des communes pour :**
 - identifier le potentiel de renouvellement dans l'enveloppe bâtie existante
 - étudier les possibilités d'aménagement et le nombre de logements possibles sur chaque site
 - définir des scénarios d'aménagement avec l'aide de professionnels (architectes, urbanistes, écologues, paysagistes, énergéticiens, économistes de la construction...)
 - engager des discussions avec des opérateurs de logement pour mettre en œuvre le projet
- ▶ **Accompagnement des études d'aménagement durable :**
 - élaborer le cahier des charges et recruter des prestataires pluridisciplinaires

- constituer et animer un comité de pilotage associant les principaux partenaires (Etat, Région, Département, EPCI, SCoT, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, Etablissement public foncier...) autour des élus communaux
- rechercher des opérateurs et accompagner les phases opérationnelles
- ▶ **Sensibilisation des élus et habitants à l'habitat groupé participatif**





Préserver les paysages identitaires et le cadre de vie des habitants

► Accompagnement des communes pour :

- la mise en conformité de l'affichage publicitaire (publicité, enseignes, pré-enseignes) au regard de la réglementation en territoire de PNR
- la mise en place de mini-observatoires des paysages
- la mise en place de la Signalisation d'Information Locale (SIL)
- l'implantation de relais de téléphonie mobile respectueux des paysages (avis à l'ICR)
- la définition d'espaces publics et d'entrée de ville de qualité

► Suivi d'études et de projets d'aménagements paysagers des communes et intercommunalités (Plan Paysage, Partons 2.0...)

► Recommandations et mise en place de partenariats pour une meilleure intégration paysagère d'équipements

► Sensibilisation au paysage et ses évolutions (sorties paysages, guides pratiques)

► Animation d'une démarche de plans de paysage sur 7 sites humides de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut

Suivre l'évolution du territoire

► Evaluation de la mise en œuvre de la Charte par le Syndicat mixte et les signataires

- Renseigner et animer le référentiel évaluation
- Conduire la démarche de révision de la Charte

► Partage de données du SIG du Parc

- Cartographies thématiques
- Porter à connaissance

► Construction et alimentation de bases de données sur des thématiques ciblées : trame écologique, occupation du sol, documents d'urbanisme, structures paysagères, etc.

Protéger et développer la biodiversité rare



► **Gestion de 370 ha de sites d'intérêt écologique** (Réserves naturelles régionales, Espaces naturels sensibles, propriétés du Parc naturel régional, sites conventionnés, etc.)

► **Appui à la gestion** des Réserves biologiques domaniales, de propriétés communales et de propriétés privées

Enrichir les données scientifiques

► **Inventaires** d'espèces rares et/ou menacées (plantes messicoles, chauves-souris, couleuvre à collier...) pour orienter des actions de sensibilisation/préservation, ou d'espèces à plus fort «capital sympathie» (chouettes, hirondelles) afin de mobiliser les citoyens à la préservation d'espèces encore relativement communes mais au devenir incertain.



Restaurer la trame écologique

- **Gestion de «cœurs de biodiversité»**
- élaboration et suivi des plans de gestion
 - animation des comités de gestion, concertation avec les usagers
 - mise en œuvre de travaux de gestion et de restauration
 - animations auprès des habitants

Valoriser les zones humides

Avec l'appui des partenaires et des acteurs locaux, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut a élaboré un dossier de candidature qui a permis de décrocher le label Ramsar, reconnaissance de la valeur patrimoniale (nature, histoire, culture, économie) des zones humides d'importance internationale.

Ce label fraîchement obtenu, il reste maintenant à définir au travers du plan de gestion RAMSAR un programme d'actions concerté de sauvegarde et de valorisation des milieux humides.

Appui aux porteurs de projet : définition des travaux (plantations, mares, zones humides...), recherche de financement, appui dans les démarches administratives...



Animer le dispositif européen Natura 2000

(4 sites, 13 494 ha, 44 communes impliquées) :

- Animation des comités de suivi des 4 sites Natura 2000
- Rédaction, suivi et évaluation des documents d'objectifs
- Appui technique et administratif auprès des propriétaires et usagers de parcelles classées Natura 2000, pour la demande de financements dans le cadre de contrats Natura 2000
- Accompagnement technique auprès des signataires de contrats Natura 2000 et suivi des entreprises dans la mise en œuvre d'une gestion adaptée aux espèces et milieux à protéger



Animer le projet Life «Anthropofens»

Associé à un programme ambitieux de **restauration de milieux tourbeux**, le Parc naturel régional s'engage auprès de 9 partenaires pour la restauration des tourbières alcalines à l'échelle des Hauts-de-France et de Wallonie. 3 sites naturels sont concernés : les tourbières de Vred et de Marchiennes et le Marais de Sonnevile à Wandignies-Hamage. Le Parc anime le projet «LIFE+ Nature Anthropofens» à l'échelle de son territoire avec pour objectifs dans les six prochaines années de :

- mener d'importants travaux de restauration et d'entretien des tourbières
- améliorer et partager la connaissance
- communiquer et sensibiliser divers publics

Protéger le patrimoine arboré

► Animation de projets de restauration de saules têtards

► Développement de vergers hautes-tiges

- Formations à la taille pour les particuliers et les communes
- Implantation d'un réseau de vergers communaux de variétés anciennes

► Animation locale du dispositif régional Plantons le décor

- Conseils techniques lors de la conception des projets de plantation, accompagnement dans les démarches administratives de recherche de financements et suivi des travaux de plantation
- Accompagnement des déclinaisons intercommunales

► Sauvegarde d'arbres remarquables

- Inventaire et diagnostics des arbres
- Labellisation et conventionnement
- Aide à la restauration : interventions financées d'un grimpeur-élagueur professionnel.



59 arbres sont aujourd'hui reconnus remarquables

Préserver la ressource en eau

► Animation du SAGE* et participation à sa mise œuvre

- Sensibilisation des élus aux thématiques de l'eau, accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme, etc.
- Acquisition et partage de la connaissance : études hydrauliques, données partagées, stratégie locale de gestion des risques d'inondations, tableau de bord de 32 indicateurs, lettre d'information...
- Conseils sur les autorisations d'aménagement, l'entretien des cours d'eau et fossés, les projets en zones humides et zones inondables... en lien étroit avec les services de l'Etat (DDTM et police de l'eau...) sur les aspects réglementaires
- Concertation et débats entre les acteurs de l'eau du territoire (agriculteur, associations, industriels, habitants et élus), émergence d'actions de gestion et de préservation de la ressource en eau, des milieux humides et de la qualité de l'eau

*SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



► Animation de l'ORQUE* Scarpe aval sud et participation à sa mise œuvre

- Sensibilisation au zéro-phyto pour les communes
- Accompagnement dans la création de jardins partagés au naturel
- Accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques
- Développement de l'agriculture bio
- Aide à l'adhésion des agriculteurs au GEDA Scarpe-Hainaut

*ORQUE : Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau.

► Accompagnement de la GEMAPI*

- Contribution à l'élaboration des plans de gestion cours d'eau
- Accompagnements des projets d'aménagements des structures compétentes : zones d'expansion de crues, reproduction et continuité piscicoles...
- Expertises techniques sur les enjeux écologiques (gestion des ZEC, Agrion de mercure...)

*GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations





Concilier élevage et biodiversité

► Accompagnement des éleveurs via le programme «Agriculture en Zone humide»

- Etudes et suivis de la biodiversité dans les prairies
- Animation des Mesures agri-environnementales concertées (MAEC) zone humide en faveur des prairies
- Animation d'un groupe d'éleveurs sur la gestion de l'herbe et l'autonomie fourragère
- Accompagnement pour la valorisation des produits
- Etudes agronomiques, expertises technico-économiques, et gestion du parasitisme dans le cadre du programme Zones humides
- Expérimentation de démarches (paiements pour services environnementaux, gestion collective des fossés orphelins)

► Développement de l'agriculture biologique

- Mise en œuvre d'un programme multi-partenarial sur le territoire du PNR Scarpe-Escaut et de l'ORQUE Scarpe aval
- Accompagnement des agriculteurs aux nouvelles pratiques (conseils, visites, journées techniques...)

- Sensibilisation à l'installation et transmission en agriculture biologique
- Accompagnement des acteurs économiques pour développer des filières bio
- Accompagnement des agriculteurs bio dans leur circuit de commercialisation et structuration de l'offre.

► Expérimentation de nouvelles pratiques

- Création et animation d'un réseau transfrontalier de fermes-test pour :
 - encourager les agriculteurs vers des systèmes d'exploitation autonomes
 - développer des micro-filières agricoles en transfrontalier

► Soutien des agriculteurs pour développer des circuits courts

- Promotion des produits locaux (Jury des Fins Gourmets)
- Valorisation des produits locaux et animation de la Marque Valeur Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Soutien aux associations de producteurs de Scarpe-Escaut (Marchés à la Ferme, Ferme de la Scarpe, Association des agriculteurs de l'Amandinois, etc.).
- Appui à l'émergence d'initiatives collectives et structures des filières locales (ex : jus de pommes)





Inscrire le territoire dans la transition énergétique

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout, reconnu par le ministère de la Transition écologique «Territoire à énergie positive pour la croissance verte», a bénéficié d'un budget pour aider les communes à intégrer les questions énergétiques dans leurs projets.

- ▶ **Animation de la filière bois-énergie** et la mobilisation des ressources locales et forestières
- ▶ **Accompagnement des collectivités** ayant un projet basé sur les énergies renouvelables (réseaux de chaleur, panneaux photovoltaïques dans le cadre de financements participatifs) et sur la trame noire (exemple label «villes et villages étoilés»)
- ▶ **Conseil des agriculteurs** sur leur autonomie énergétique et le développement d'énergies renouvelables



Faciliter la gestion différenciée des espaces verts publics



- ▶ **Sensibilisation et accompagnement** des communes en lien avec les intercommunalités (recensement besoins, création de guides conseils).
- ▶ **Organisation de formations** à l'intention des agents communaux



Concilier tourisme, loisirs et ressources naturelles



La certification du Parc à la Charte européenne du tourisme durable a été renouvelée en 2018.

► Affirmer le territoire comme destination « Nature et bien-être »

- Gestion des itinéraires de randonnée
- Animation du projet « valorisation touristique de la vallée de la Scarpe » en lien avec la labellisation Ramsar et politiques touristiques locales
- Sensibilisation et formation des prestataires touristiques (gîtes Panda, Guides nature...) et des restaurateurs

► **Animation des réseaux professionnels** d'acteurs du tourisme, des loisirs et des sports de nature (exemple : cafés-rando Nord) en lien avec avec les Offices de tourisme

► **Développement de l'accessibilité** physique et sociale à l'offre de tourisme de proximité

► **Sensibilisation au développement d'un tourisme durable du territoire**

- Accompagnement des organisateurs d'évènements locaux dans une démarche d'éco-manifestations.
- Mise en place d'une méthodologie pour limiter la circulation motorisée dans les espaces protégés



Partager nos patrimoines

► Avec les écoliers, collégiens et lycéens en partenariat avec l'Education nationale

- Par des animations pédagogiques en pleine nature au Centre d'éducation à l'environnement d'Amaury et à la Maison de la Forêt. Près de 15000 enfants et adultes accueillis en 2019 dans les équipements pédagogiques du Parc gérés par l'Association pour le développement des équipements du Parc Scarpe-Escaut (ADEPSE)

- Par des interventions dans les classes par les animateurs des équipements en accompagnement de projets pédagogiques dans le cadre d'appels à projets scolaires à l'initiative de partenaires du Parc (CAPH : eau et biodiversité ; alimentation durable)

- Par des animations dans les écoles et leur environnement par les écocardes du Parc (plantations, création de vergers et de jardins potagers dans plusieurs écoles par an, formation d'écogardes juniors dans une classe chaque année)

- Par des animations sur des sites naturels gérés par le Parc (1 000 à 1 200 jeunes accueillis chaque année, du primaire à Bac+5)

► Co-construction de projets pédagogiques

- Mise à disposition de ressources documentaires, de fiches «outils» et «activités»

- Mise en réseau d'intervenants et de prestataires spécialisés

- Création d'outils ou d'animations sur mesure à l'appui des projets

Faire ensemble autour d'un projet fédérateur : le PAT

Promouvoir une alimentation saine, équilibrée et locale est un enjeu majeur pour contrer les impacts (sur l'environnement, la santé, le développement économique local et le bien-être) d'un système actuel majoritairement globalisé et basé sur les lois du marché.

En avril 2018, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a labellisé pour le territoire du Parc un Projet Alimentaire Territorialisé (PAT) pour une durée de 3 ans.

Dans une perspective de transition agro-écologique et alimentaire, le Parc fédère de nombreux partenaires, accompagne des initiatives locales et porte des actions répondant aux objectifs du PAT ci-après déclinés :

- Promouvoir l'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité
- Favoriser le développement des circuits courts de proximité
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Améliorer la santé et le bien-être
- Diminuer la pression du système alimentaire sur les ressources et milieux naturels

LES ECOGARDES

Sensibiliser les habitants à la biodiversité

- Conseils en taille et plantation d'essences locales
- Sensibilisation des habitants à la problématique des espèces exotiques envahissantes
- Animation et relais des dispositifs d'observatoires participatifs des espèces et de la nature
- Animation du réseau des éco-jardins du Parc naturel trans-frontalier du Hainaut, accompagnement des initiatives locales et sensibilisation du grand public au jardinage au naturel

Développer les capacités écocitoyennes

► Accompagnement de citoyens pour transformer leur projet en initiative concrète

Exemples : création d'une exposition de photos sur le thème de la frontière, plantations dans un espace public, conception d'un jardin partagé, création d'un groupe de « village en transition », journées de visites de projets...

► Implication des habitants dans l'aménagement de leur cadre de vie

- Soutien de projets portés par un groupe, une association, une école, etc. Exemples : création d'un itinéraire de découverte d'un village et d'un « carnet de route », réappropriation de sentiers délaissés (problèmes de déchets) par les habitants et installation de panneaux pédagogiques

- Ateliers « Racontons nos paysages »

► Partage d'outils pour développer des projets collectifs

- Formation aux outils numériques collaboratifs lors de soirées « Trucs et astuces » et aux techniques d'animations de groupe
- Formation de 4 jours aux professionnels du territoire transfrontalier sur l'animation de projets collaboratifs
- Plateforme de ressources en ligne sur le site « www.pnth-terreenaction.org » compilant des méthodes, des outils et des expériences inspirantes



Informier - communiquer

● Les habitants et les visiteurs

Site internet, réseaux sociaux, newsletter, vidéos, publications, expositions

● Les professionnels et les élus

Centre des ressources documentaires, photothèque, relations presse, lettres spécialisées

Sensibiliser les enfants à leur environnement

- Animations pédagogiques auprès des scolaires (en classe et terrain)
- Programme annuel de formation des écocardes juniors

Accompagner les communes

- Réalisation de projets d'aménagements communaux
- Patrouilles régulières dans chacune des communes :
 - Surveillance de pollution de cours d'eau
 - Intervention pour brulage de déchets à l'air libre
 - Signalement des dépôts sauvages et recherche de l'origine
- Médiation en cas de conflit de voisinage relatif au code de l'environnement





**Parc naturel régional
Scarpe-Escaut**

357, rue Notre Dame d'Amour
BP 80055
59731 Saint-Amand-les-Eaux cedex
03 27 19 19 70
contact@pnr-scarpe-escaut.fr
www.pnr-scarpe-escaut.fr



**Parc
naturel
régional
Scarpe - Escaut**



Réalisation : Parc naturel régional Scarpe-Escaut - octobre 2020 - © S.Dhote - D.Delecourt - B. Bosilo - J. Godin - C. Bonamis - PNRSE - Fotolia/Dennis Jacobsen. Illustration : M. Briand.